

## Projet «25 étangs», le compte à rebours a commencé!



Un projet de création d'étangs avait déjà germé dans la tête des membres du comité de l'APSSA lorsque la section neuchâteloise de Pro Natura a lancé en 2012, à l'occasion de son jubilé, le concours «50 idées pour la nature neuchâteloise». Jouant le rôle de catalyseur, le concours a fourni au comité une occasion de coucher cette idée sur le papier. C'est ainsi qu'en guise de réplique, l'APSSA qui fêtait quant à elle son quart de siècle, a développé et déposé un projet intitulé «25 étangs pour le crapaud accoucheur au Val-de-Ruz». Désigné «coup de cœur du jury», le projet a reçu la jolie enveloppe de départ de 25'000 CHF.

membres du comité appuyés par Antoine Frei et Julien Auroi. Différents travaux ont été réalisés (cf. p. 8) et ont bénéficié du soutien financier de Pro Natura Neuchâtel, du projet «1001 étangs» du karch et de subventions étatiques par la biais du Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). A l'une ou l'autre occasion, des membres de l'APSSA, des Amis de la Nature et des jeunes de la Fondation Borel de Dombresson sont venus prêter main forte au «groupe étangs» dans la concrétisation des projets.

Le projet initial a subi une légère réorientation. En effet, les inventaires réalisés ont démontré que les populations de crapauds accoucheurs sont principalement concentrées dans les régions de Coffrane et de Chézard. Il a donc été décidé de réaliser des étangs au-delà de la zone de dispersion immédiate du crapaud, dans des secteurs potentiellement favorables. Dans l'intervalle, ces plans d'eau profiteront à une multitude d'autres espèces et inviteront peut-être grenouilles rousses et crapauds communs à ne plus tenter la traversée de la route cantonale vers la STEP de la Rincieure.

Initialement, ce projet avait pour objectif de restaurer un réseau d'étangs à caractère pionner afin d'enrayer le déclin d'amphibiens menacés tels que le crapaud accoucheur (*alytes obstetricans*). Cet amphibien dont la taille n'excède pas 5 cm et dont la répartition des tâches au sein du ménage est pour le moins atypique (c'est le mâle qui se charge de porter les œufs autour des pattes arrière jusqu'à leur éclosion) a des mœurs particulièrement terrestres. Il affectionne les talus sablonneux exposés au soleil où il creuse sa cache. Un habitat terrestre propice et un plan d'eau pour les têtards sont donc les deux conditions sine qua non à sa survie.

Depuis 2013, la gestion du projet est confiée au «groupe étangs» constitué de trois

A l'heure actuelle, la suite du projet est en cours de planification. Plusieurs dossiers qui reposent dans le tiroir du «groupe étangs» seront développés l'automne prochain. Toutefois, toute proposition ayant pour décor un lieu propice sera la bienvenue.

Aline Chapuis

## sommaire

<b>L'ÉDITO</b>	
Projet «25 étangs», le compte à rebours a commencé	1
<b>L'ACTU DU SEYON</b>	
Faites place, s'il vous plaît!	2
2015, il fait soif pour le Seyon!	2
Le Rosey voit la vie en rose	4
<b>LE DOSSIER</b>	
L'APSSA et le PDR, une démarche participative	5
<b>PROJET «25 ÉTANGS» EN BREF</b>	8
<b>EN BREF</b>	
Barrières à amphibiens - saison 2015	10
L'APSSA retourne à l'école	10
Revitalisation aux Prés Maréchaux	11
<b>LE COIN DES TÊTARDS</b>	12

## impresum

APSSA, CH-2053 Cernier

### RÉDACTION

Aline Chapuis, info@apsa.ch

### ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Bastien Amez-Droz, Aline Chapuis,  
Lorraine Martignier, Christophe Poupon,  
Lionel Rollier

### IMPRESSION

Blue Sky, Pierre-André Perrin,  
Les Geneveys-sur-Coffrane

### TIRAGE

250 exemplaires. Paraît une fois par an.

## Faites place, s'il vous plaît !

Selon les modifications de la loi et de l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux entrées en vigueur en 2011, les cantons sont tenus de délimiter un espace réservé aux eaux le long des lacs et des cours d'eau d'ici fin 2018. Pour les cours d'eau dont la largeur naturelle du lit est inférieure à 2 m (affluents du Seyon), l'espace qui leur est réservé consiste en un couloir de 11 m de large. Pour les rivières d'une largeur de 2 à 15 m (Seyon), l'espace est calculé comme suit : largeur du lit x 2,5 + 7 m. L'une des difficultés réside en la détermination du lit naturel ; une étude à ce sujet est d'ailleurs en cours au Val-de-Ruz.

Cette disposition a notamment pour but de garantir les fonctions naturelles des eaux superficielles ainsi que la protection contre les crues. Ainsi, dans cet espace, seule une exploitation agricole extensive est admise ; engrais, produits phytosanitaires et labour

y sont interdits. De plus, une certaine dynamique naturelle est accordée au cours d'eau ; les mesures de stabilisation ne sont pas autorisées tant que l'érosion ne gagne pas les 3 derniers mètres de cet espace.

Au Val-de-Ruz, les exploitations agricoles intégrées dans le réseau écologique respectent d'ores et déjà des bandes herbeuses extensives de 6 m de large, de part et d'autre des petits cours d'eau. En tenant compte de la largeur de ces derniers, cela représente ainsi un couloir de plus de 12 m, donc davantage que les 11 m requis. De ce fait, la mise en place de l'espace réservé aux eaux ne devrait pas avoir beaucoup d'incidences sur l'exploitation des terres qui jouxtent les petits affluents. Elle sera par contre un atout pour empêcher que l'érosion soit combattue à grand renfort de matériaux divers et variés. A. C.

Sources : OFEV, OFAG, ARE, SAT

## 2015, il fait soif pour le Seyon !

Le 2 mars 2015, suite à d'importantes précipitations, le Seyon buvait la tasse et sortait de son lit en maints endroits. De fait, la station de Valangin enregistrait à cette date un débit journalier moyen de 25,2 m<sup>3</sup>/s. Ce record annuel n'était toutefois en rien annonciateur des événements météorologiques qui ont suivi.

Le manque de précipitations qui s'est installé dès le début de l'été s'est prolongé jusqu'en automne. A la station de mesures hydrologiques située à l'entrée des gorges du Seyon, la moyenne mensuelle était ainsi de de 0,05 m<sup>3</sup>/s pour les mois de juillet et d'octobre. Seules quelques moyennes journalières se sont écartées de ce chiffre. En guise de comparaison,

les relevés des vingt dernières années ne présentent pas de valeurs aussi basses. Les mois d'août et de septembre n'ont quant à eux pas été beaucoup plus arrosés (respectivement 0,06 m<sup>3</sup>/s et 0,07 m<sup>3</sup>/s en moyennes mensuelles). Les précipitations ont également été déficitaires en novembre ; lors de ce dernier mois, les moyennes journalières ont stagné à 0,03 m<sup>3</sup>/s pendant 20 jours consécutifs !

Avec des températures particulièrement élevées et un mince filet d'eau en guise de cours d'eau, l'écosystème du Seyon a été mis à rude épreuve. Espérons que les nuages seront plus généreux pour l'année 2016 et qu'ils sauront éteindre la soif du Seyon. A. C.

Sources : OFEV, Division hydrologie



Débit d'étiage et curage ne font pas bon ménage (Seyon, 12 novembre 2015)  
© Jean-Lou Zimmermann

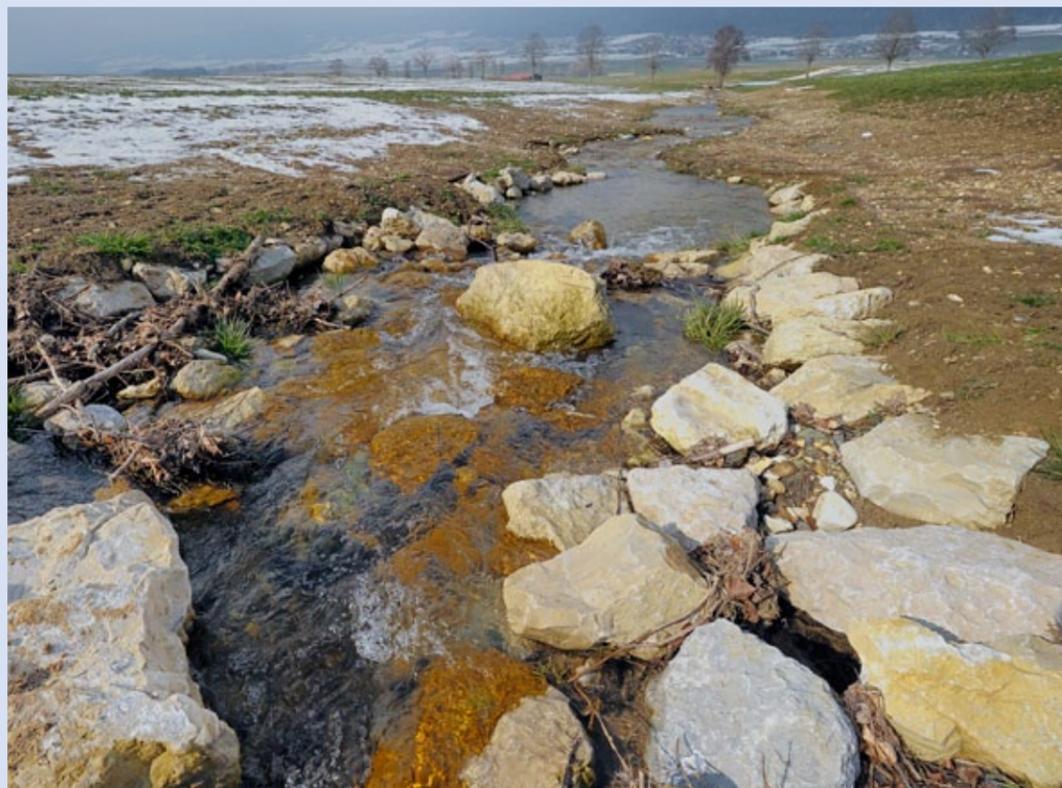
## Le Rosey voit la vie en rose

Dans le cadre du projet d'améliorations foncières de Savagnier – Dombresson, le comité du syndicat AF a fait part de sa volonté de réaliser des mesures supplémentaires volontaires. Ces mesures ont permis d'obtenir un subventionnement plus élevé de la part de la Confédération. Deux mesures proposées ont été réalisées en 2015, afin de renforcer le rôle de couloir écologique constitué par le ruisseau du Rosey.

La première concerne le Rosey lui-même. Un tronçon d'environ 200 m a ainsi été revitalisé à l'est de Savagnier. A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, ce ruisseau avait été rectifié et entièrement pavé lors des travaux de drainage. Après plus d'un siècle, de nombreux signes d'érosion étaient visibles, tant sur le lit (incision) que sur les berges (sapement). Les travaux ont principalement constitué en un important talutage des berges permettant de redonner un espace de liberté au cours d'eau, tout en réduisant

sa force d'érosion. Au vu de la pente et du peu de charriage actuel, un certain nombre de points fixes en blocs ont également été construits. Ces derniers ont pour fonction d'éviter que le cours d'eau n'incise un lit dans lequel il s'enfoncé progressivement.

La deuxième mesure a été réalisée au sud de la Rincieure où un étang temporaire a été creusé à proximité du cours d'eau, dans l'ancienne zone alluviale du Seyon. Par temporaire, il est compris que cet étang s'assèchera progressivement l'été avant de se remplir à nouveau avec les premières pluies importantes en automne. Ce type d'étang était très fréquent par le passé dans les zones alluviales et la survie de tout un cortège d'animaux, notamment des amphibiens, en est tributaire. Plusieurs aménagements ont été réalisés à proximité, tels que des murgiers ou la plantation de buissons, afin d'augmenter la richesse en habitats pour la faune et limiter le dérangement (oiseaux). C. P.



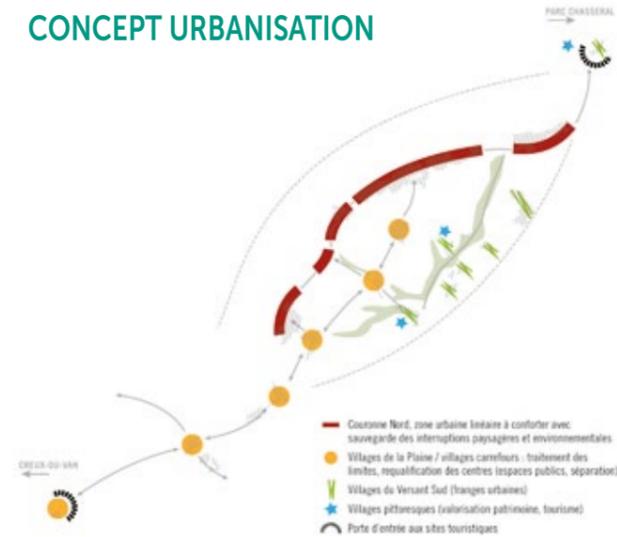
© Jean-Lou Zimmermann

## L'APSSA et le PDR, une démarche participative

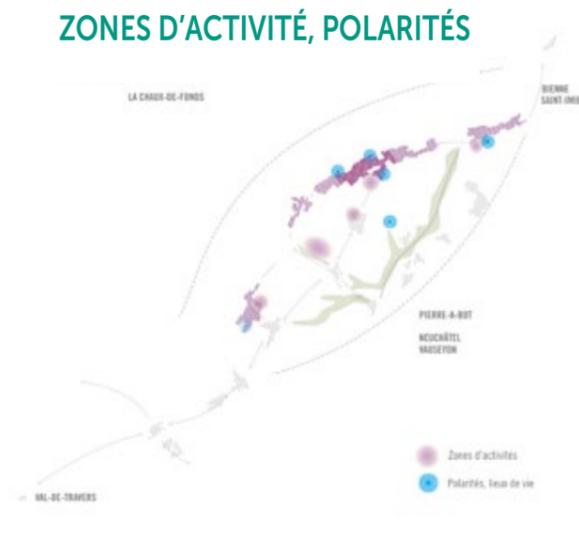
Le mardi 17 novembre dernier s'est déroulée la dernière séance de formalisation du projet de territoire. L'année 2015 aura été pour les communes de Val-de-Ruz, Valangin et Rochefort, l'année du plan directeur régional (PDR).

En effet, les travaux liés à l'élaboration du PDR sont désormais en voie de finalisation. Ce sera ensuite au tour du Canton de l'approuver et de l'intégrer à son propre plan directeur, avant que ce dernier ne soit remis en juin 2016 à la Confédération.

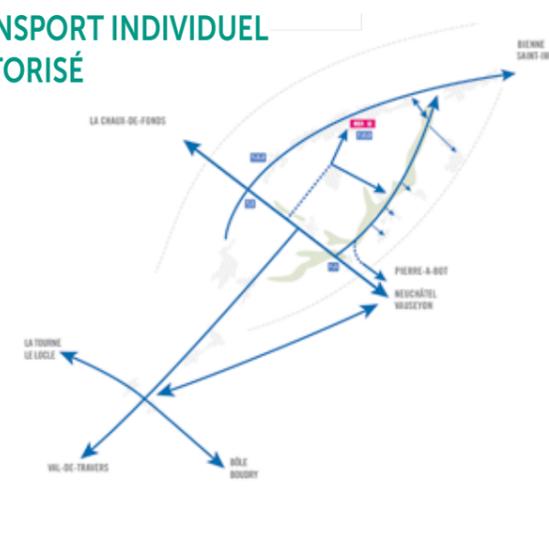
## CONCEPT URBANISATION



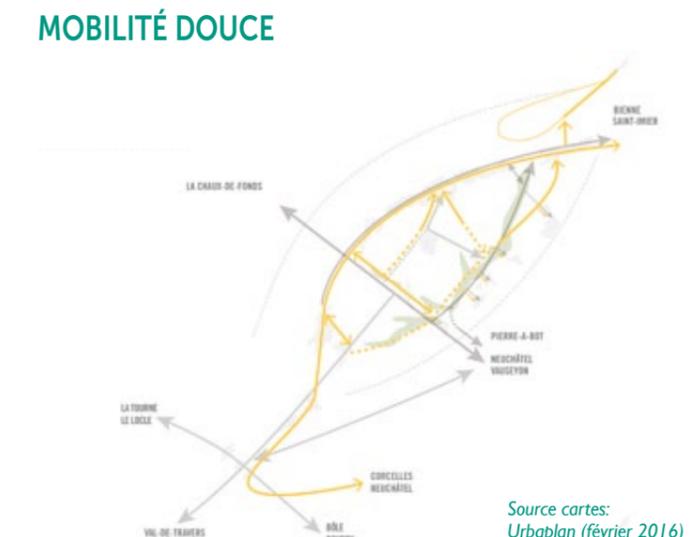
## ZONES D'ACTIVITÉ, POLARITÉS



## TRANSPORT INDIVIDUEL MOTORISÉ



## MOBILITÉ DOUCE



Source cartes: Urbaplan (février 2016)

Via les réseaux participatifs Vivre, Découvrir, Habiter, Entreprendre, Paysage Agriculture Nature (PAN) et dans le cadre de la démarche co-citoyenne faisant l'objet d'un projet-modèle suivi par la Confédération, les citoyens du Val-de-Ruz ainsi que les différentes sociétés actives dans l'environnement ont été invités à participer à l'élaboration du PDR. C'est le bureau Urbaplan qui a été mandaté pour sa réalisation. Les réflexions relatives à l'élaboration du PDR ont ensuite été conduites dans le cadre d'ateliers constitués de deux personnes par réseau. Enfin, une séance de consultation de l'ensemble des membres des réseaux a été menée par rapport au travail réalisé en ateliers. Voici ci-dessous les principaux éléments développés.

### Deux axes prioritaires

Pour le PDR-1, deux grands axes de discussion ont été prioritaires : la réduction de 17 hectares de la zone à bâtir (ZAB), conséquence de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) acceptée en votation populaire le 3 mars 2013, et la mobilité. Deux scénarii ont été proposés, l'un avec RER et l'autre sans. Voici quelques extraits du procès-verbal de la séance plénière du 17 novembre.

**Concernant le dimensionnement de la ZAB, il s'agit de conforter l'espace urbain de la couronne nord.** L'attitude proposée consiste à privilégier, dans l'ordre :

- les parcelles non construites ou peu denses à l'intérieur de la zone d'urbanisation ;
- les espaces au nord du coteau, entre la limite actuelle de la zone à bâtir et la lisière de la forêt ;
- un épaissement au sud de manière contrôlée et mesurée à très long terme [...].

Pour les villages de la plaine, il s'agit de permettre une densification mesurée (utilisation des volumes existants et des dents creuses).

**Les villages de La Côtère et du Pâquier sont les moins peuplés et sont touchés par une réduction relativement importante de la zone à bâtir (un peu plus de 2'000 habitants au total).** Pour ces villages, il est proposé la mise en place du concept de franges urbaines permettant de valoriser le tissu bâti, d'assurer une transition paysagère avec l'espace agricole et de réduire la zone à bâtir en délimitant une nouvelle zone d'urbanisation, plus restreinte que l'actuelle.

Le développement de la « frange urbaine »<sup>1</sup> proposé dans le PDR devrait, au sens de l'APSSA, être instauré pour l'ensemble des villages, et en particulier pour l'axe Villiers – Les Hauts-Genèveys. Dans ces zones est soulevée la question de la protection des surfaces d'assolement (SDA)<sup>2</sup> pour lesquelles chaque canton est tenu de maintenir le contingent fixé. Puisque les surfaces de verger sont normalement comptées pour moitié comme SDA, la plantation d'arbres fruitiers ne devrait pas aller à l'encontre de cette protection. Tant que possible, les vergers devraient être préconisés dans ces zones de transition entre l'urbain et le rural.

Dans le plan directeur régional se pose la question de la création d'un axe économique baptisé «Dirtissima», permettant de relier la future zone d'activités économiques du Chillou<sup>3</sup> à Cernier en évitant Fontaines. Initialement, cet axe était pressenti comme pertinent uniquement dans le cadre du scénario avec le RER (liaison directe, notamment pour les transports publics, entre la zone du Chillou et la future gare de Cernier). Cependant, la question

du désengorgement de Valangin et Boudevilliers s'est rapidement imposée pour proposer la réalisation de cette route tant avec que sans RER. A la suite du plan directeur, la région du Val-de-Ruz devra entreprendre une étude d'opportunité pour évaluer la faisabilité de cette proposition et voir dans quelle mesure cet axe pourrait être créé un jour.

En ce qui concerne les mobilités douces, un maillage a été imaginé, reprenant pour l'essentiel des routes et chemins existants. Dans le cas de l'axe de transit Valangin - Dombresson, la voie de mobilité douce ne longerait pas le Seyon comme cela avait été évoqué initialement mais utiliserait au maximum des chemins d'améliorations foncières permettant de s'éloigner de la route cantonale et du Seyon. La principale différence que l'on peut relever dans le thème des mobilités douces dans les scénarii avec ou sans RER réside dans la requalification du tracé de la ligne CFF désaffectée, qui pourrait être convertie en voie verte. Le concept général repose sur une desserte en périphérie de la plaine agricole, au nord et au sud, ainsi que par trois grandes transversales nord-sud, entre Les Genèveys-sur-Coffrane et Coffrane, Les Hauts-Genèveys et Valangin ainsi que Cernier (Evologia) et Engollon permettant de retrouver des liaisons sécurisées entre les villages.

Après 10 mois d'élaboration pendant lesquels les citoyens ont pu apporter leur contribution lors de cinq ateliers de co-production, la démarche participative ne prend pas fin aujourd'hui. Il y aura probablement l'élaboration de la partie 2 du plan directeur régional pour laquelle le Canton doit encore se prononcer, et enfin, la création du plan d'aménagement local (PAL) - ou plan d'affectation - qui découlera du projet de territoire. L'APSSA attend impatiemment cette deuxième phase afin de pouvoir défendre les thèmes qui lui sont chers.

### Quelques objets défendus par l'APSSA

L'APSSA a souligné à plusieurs reprises l'importance du réseau hydrographique et estime que le Seyon et ses affluents jouent le rôle de squelette dans le Val-de-Ruz. Il est donc essentiel de reconnaître le rôle écologique du réseau hydrographique dans le PDR. L'espace réservé aux eaux (cf. p. 2) devra également être pris en compte dans les plans directeurs et les plans d'aménagement. Ces dispositions permettent à la rivière de divaguer et ainsi de diminuer l'incision des cours d'eau.

A l'heure actuelle, seul le réseau hydrographique est pris en compte dans l'écorage du Val-de-Ruz. Il serait également bien d'assurer la continuité des corridors biologiques par le biais des zones de protection communale (ZP2), en tenant non seulement compte du réseau hydrographique, mais aussi des plans d'eau et des bosquets qui peuvent abriter des espèces prioritaires telles que le hibou moyen-duc. Lorsque la commune redéfinira ses ZP2 dans le PAL, il pourrait donc être intéressant d'y intégrer les périmètres des zones retenues à l'inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP), afin d'assurer le relais en attendant la sanction cantonale. En effet, les différents objets ICOP retenus pour le Val-de-Ruz ne seront certainement pas sanctionnés par un plan d'affectation cantonal (PAC) avant un certain nombre d'années plus ou moins conséquent.

Dans l'ensemble, la démarche participative a été bénéfique, mais l'APSSA regrette que le projet se soit cristallisé autour de la réduction de la zone à bâtir et que les éléments paysagers aient été mis de côté. Nous espérons que le PDR-2 sera mis en route rapidement afin de défendre les richesses environnementales du Val-de-Ruz.

L. R.

<sup>1</sup> Frange urbaine: zone de transition offrant un potentiel pour la biodiversité entre le milieu urbanisé et le milieu rural.  
<sup>2</sup> Surface d'assolement: terres arables convenant le mieux à l'agriculture.  
<sup>3</sup> Chillou: entre Boudevilliers et Malvilliers, à proximité du SCAN.

## La Paulière (2013)

La plus grande population de crapauds accoucheurs se situe aux alentours de Coffrane. C'est donc dans la réserve naturelle Pro Natura de La Paulière qu'a été conçu le premier aménagement du projet « 25 étangs pour le crapaud accoucheur au Val-de-Ruz ». En plus d'offrir un biotope au crapaud, il s'agissait aussi de se faire la main sur un cas concret nécessitant une étanchéité. L'étang de près de 200 m<sup>2</sup> a été réalisé sur un ancien remblai de gravats et de blocs de béton. L'étanchéité est assurée par une technique novatrice alliant bâche en caoutchouc et couche de protection en béton maigre. Le pH de l'eau, rendu basique par la présence de béton récent, est rapidement descendu dans des valeurs simi-

laires à celles des plans d'eau naturels de la région. Le système de vidange permet, au besoin, d'évincer les prédateurs des têtards et de réduire l'effort d'entretien. Essentiels à l'espèce, différents habitats

terrestres favorables au crapaud accoucheur ont également été aménagés. En attendant que notre crapaud s'approprie le lieu, les tritons y élèvent leur progéniture en nombre. B. A.-D. et A. C.



Mise en place de l'étanchéité caoutchouc

© Jean-Lou Zimmermann



Finitions à l'aide d'une pelle-rétro de 6 t suite au curage réalisé depuis le bord avec une machine de 22 t

© Bastien Amez-Droz

## Les Sagnettes (2014)

Situé non loin de la Paulière, l'étang des Sagnettes est le site le plus riche de la vallée en matière d'amphibiens ; triton alpestre, triton palmé, grenouille rousse, crapaud commun et crapaud accoucheur y ont été observés. Cependant, il avait perdu de son attrait à cause d'un atterrissement prononcé consécutif à l'ouverture d'une voie d'eau dans le coffre du chemin le bordant. Lors de son curage en 2014, plus de 50 m<sup>3</sup> de vase et de végétaux ont été extraits et la fuite a été colmatée. Ses alentours ont également été aménagés afin de favoriser la présence du crapaud accoucheur pour lequel, au risque de se répéter, l'habitat terrestre est tout aussi important que la présence d'un plan d'eau. B. A.-D. et A. C.

## La marnière de Chézard (2014-2015)

Zone communale de protection de la nature (ZP2), l'ancienne marnière de Chézard abrite encore une petite population de crapauds accoucheurs. En effet, lorsque la marnière était encore en activité, les conditions étaient idéales pour cet amphibien. Depuis l'arrêt de l'exploitation, la

végétation a toutefois repris ses droits et l'habitat terrestre a fortement perdu de ses qualités. Courant 2014, des travaux forestiers ont donc été menés afin d'apporter de la lumière et d'offrir au crapaud des secteurs de sol nu ainsi que d'autres abris tels que des souches. Le curage a eu lieu,

quant à lui, à l'automne 2015. Si la réaction des libellules a été immédiate suite à la coupe de bois, il faudra attendre l'été prochain pour apprécier l'effet des travaux sur le nombre de crapauds accoucheurs fréquentant le site. B. A.-D. et A. C.

## Le Bois du Clos (2014-2015)



L'étang se remplit à ras bord en hiver et s'assèche fortement en été

© Bastien Amez-Droz

L'étang restauré se situe dans une prairie au nord-ouest du Bois du Clos, non loin de la Paulière. Il était totalement atterri et envahi par des saules. Lors de son curage en 2014, la profondeur maximale a été définie afin de rester dans la zone de battement de la nappe (reconnaisable grâce aux traces d'oxydation du sol). Ainsi, ce plan d'eau devrait se tarir pendant les étés très secs, ce qui a été effectivement le cas en 2015. Il faudra toutefois veiller à ce que cela ne soit pas la règle, auquel cas il faudra songer à redonner un coup de pelle ! Les saules enlevés ont été utilisés pour la création d'habitats terrestres en lisière. Afin de parer à une éventuelle eutrophisation, reste encore à finaliser le remblai de protection contre les ruissellements hivernaux provenant des cultures alentours et chargés en nutriments. D'une esthétique singulière lorsqu'il est asséché, mais tellement bénéfique, ce type d'étang qui fait lourdement défaut en Suisse est l'unique habitat d'espèces rares et menacées. B. A.-D. et A. C.

## La marnière de Dombresson (2014-2015)

L'étang se trouve en lisière de forêt au lieu-dit « Sur Vuarran », dans une ancienne marnière. Les travaux se sont déroulés en deux phases, l'une visant à contrer l'envahissement du site par les saules, l'autre à remédier à son atterrissement complet. En 2014, un important volume de bois a donc été sorti lors de l'élagage des saules, d'une coupe d'arbres et d'une revitalisation de lisière. Le curage a été effectué en 2015.

B. A.-D. et A. C.



Lumière et eau sont à nouveau à disposition de la faune

© Antoine Frei



## Barrières à amphibiens - saison 2015

Depuis 2010, des barrières sont montées dans le secteur de la Rincieure par une équipe de bénévoles afin de permettre aux amphibiens de rejoindre leurs lieux d'ébats en toute quiétude. En 2015, la migration aller et retour des anoues a été assurée entre le Seyon (240 m de barrières) et l'étang de la STEP (90 m). Un petit tronçon de 60 m a également été équipé vers le bosquet de la Scierie Debrot (Prés des Roues). Ce sont ainsi 611 grenouilles rousses, 120 crapauds communs, 1 triton alpestre et 2 lézards vivipares qui ont été interceptés entre le 16 mars et le 1<sup>er</sup> mai.

Toutefois, de nombreuses pertes ont également été comptabilisées, notamment suite à la prédation d'un chat qui a profité du self-service de l'étang. A cela, il faut ajouter les conditions météorologiques particulièrement humides qui ont conduit à de nombreuses victimes sur la route. En effet, le transit des animaux s'est fait de manière diffuse, compliquant ainsi la tâche des bénévoles. En outre, les travaux réalisés dans le cadre de l'amélioration foncière de Savagnier entre la Rincieure et la Scierie Debrot ont généré des petites dépressions mouillées très attractives pour les amphibiens, les incitant ainsi à traverser la chaussée dans des endroits non sécurisés.



© Marie-France Monnier

Pour 2016, l'étang réalisé vers le manège de la Rincieure (cf. p. 4) pourrait déjà retenir quelques amphibiens du côté sud de la route cantonale. Quant à la reproduction dans le Seyon, les pronostics sont peu optimistes en raison du curage massif réalisé l'automne dernier. A. C.

## L'APSSA RETOURNE À L'ÉCOLE

Depuis quelques années déjà, l'APSSA accueille au bord des cours d'eau du Val-de-Ruz les enseignants qui souhaitent participer au nettoyage du Seyon avec leurs élèves. Cette année, au vu de l'engouement rencontré, il a été décidé de proposer également un dossier pédagogique et des interventions en classe afin que l'action sur le terrain ne se résume pas en une simple activité ponctuelle, mais s'inscrive dans une démarche plus élaborée.

Ainsi, au mois de février, treize classes de tous âges du Val-de-Ruz ont été informées quant à la provenance et à l'impact des déchets dans la rivière. Si certains parmi

les plus jeunes se représentaient le Seyon comme une rivière remplie de crocodiles, de requins et de piranhas sur laquelle naviguent des pirates, d'autres plus âgés s'en faisaient une idée plus réaliste, mais non moins surprenante. En effet, lorsque les élèves ont dû expliquer comment ils avaient reconnu les photos du Seyon parmi celles des autres rivières, l'un d'entre eux a simplement répondu: «c'est sale»! S'agit-il de la preuve incontestable que certains enfants sont sensibles à la préservation de l'environnement ou d'un constat alarmant? Libre à chacun de se réjouir ou non d'une telle déclaration...

A. C.

## REVITALISATION AUX PRÉS MARÉCHAUX

Le cours du Seyon a été corrigé en maints endroits, plus ou moins sévèrement. A la hauteur d'Engollon, les berges situées en sortie de méandres ont été renforcées, afin d'éviter que la rivière ne grignote du terrain. Durant les crues, la force érosive de l'eau qui ne peut plus se dissiper latéralement agit alors sur le fond du lit. On observe ainsi une trajectoire de plus en plus rectiligne et plus particulièrement, un enfoncement du lit qui atteint au moins un mètre dans certains secteurs. Aux Prés Maréchaux, dont le nom révèle le caractère autrefois marécageux, l'incision du lit entraîne une réduction des débordements et un assèchement de la prairie humide. Non seulement la faune de la rivière souffre de cet encaissement mais surtout, les fritillaires pintades, fleurs rares et emblématiques qui ne poussent qu'aux Prés Maréchaux dans l'ensemble du Val-de-Ruz, seraient vouées à disparaître sans intervention.

Un projet de revitalisation devrait donc être réalisé cet automne sous la responsabilité du Service des ponts et chaussées. L'APSSA participe depuis 2012 au groupe d'accompagnement, plateforme d'échange pour les acteurs clés. Elle y a soutenu dès le départ la variante de projet apportant la plus grande plus-value sur le plan écologique, soit celle qui a été retenue. Il s'agira de recréer un nouveau lit en utilisant les anciens méandres et de le rehausser à fleur du terrain. Le nouveau lit sera sous-dimensionné, favorisant de ce fait les débordements et la dynamique alluviale naturelle. Le Seyon retrouvera ainsi rapidement un cours proche de son ancien état. Les échanges hydriques entre la rivière et la prairie humide seront renforcés, offrant de cette manière de meilleures conditions pour la protection des fritillaires. L'APSSA veillera à la conservation des bulbes de cette cousine de la tulipe durant les travaux. B. A.-D.



© Tiffany Caillet

# Le coin des têtards

**Des pelles mécaniques pour corriger les cours d'eau !** Les fautes d'orthographe ne sont pas les seules à être réprimées! Ces 150 dernières années, les cours d'eau ont aussi été fortement corrigés. A grand renfort de pelles mécaniques, les rivières ont été canalisées, artificialisées. Mis sous terre, certains cours d'eau ont carrément été privés de lumière. Ici, il n'y a pas de place pour les rivières, elles n'ont qu'à bien se tenir... gare à celle qui osera s'égarer en dehors de son lit ou choisir un chemin plus sinueux en réalisant de jolis méandres !

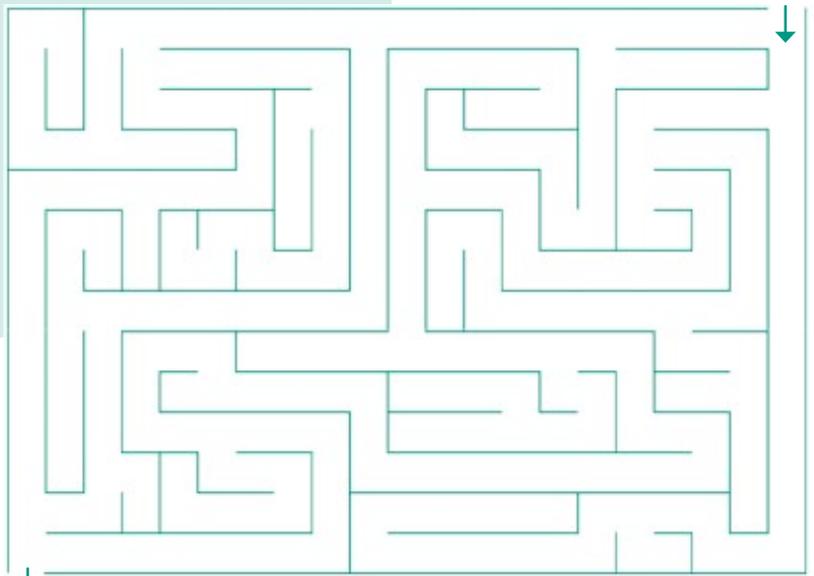
Le Seyon et ses affluents ont été modifiés. Retrouve à quelle date (1875, 1901, 1953 et 2011) correspond chaque image.



**Plus de liberté pour plus de biodiversité!**  
Poissons et petites bêtes aquatiques préfèrent les milieux variés aux rivières monotones, pauvres en structures.

Aide le Seyon à trouver son chemin, de la source (Villiers) à l'embouchure (Neuchâtel) en formant le plus possible de méandres. Attention, il se pourrait que la rivière emprunte le mauvais parcours !

Villiers



Neuchâtel

Solutions de Seyon et ses affluents  
1 - 1901  
2 - 2011  
3 - 1875  
4 - 1953